
Devoir allemand

Numéro d'inventaire : 2020.22.735

Auteur(s) : Albert Prost

Type de document : travail d'élève

Période de création : 1er quart 20e siècle

Date de création : 1916 (entre) / 1918 (et)

Matériau(x) et technique(s) : papier ligné

Description : Copie simple, réglure de petits carreaux 0,4 cm, encre noire. Prénom et nom de l'élève manuscrits en haut à gauche.

Mesures : hauteur : 30,2 cm ; largeur : 19,3 cm

Notes : D'après d'autres copies sur le même sujet: devoir d'allemand qui serait une version, note, remarques et appréciation du correcteur.

Mots-clés : soutien scolaire (cours particuliers...)

Allemand

Filière : Lycée et collège classique et moderne

Lieu(x) de création : Dole

Historique : L'objet fait partie d'un ensemble témoignant de l'instruction à domicile, par correspondance, entre 1908 et 1924 environ, d'une fratrie de trois garçons : Albert né en 1901, André en 1904 et François en 1914. Leur père était notaire d'un canton pauvre et le lycée le plus proche était à Lons-le-Saunier, à 20 kms, trop loin pour être externe. Relativement modeste, la famille avait une culture littéraire assez riche, mais très encadrée par l'Eglise : Zola était à l'Index. Elle lisait La Revue des Deux Mondes. Le grenier était rempli de livres scolaires, parfois anciens, le Lhomond, par exemple, les Hommes illustres, Xénophon, des traductions mot à mot de classiques grecs ou romains. Dans la bibliothèque de la salle où la famille se tenait le soir, on trouvait tous les classiques français reliés, en éditions anciennes. Après leurs études domestiques, les trois frères ont été mis en pension au Collège Mont-Roland à Dole. Ce collège catholique a été dirigé par des jésuites, mais à l'époque ils étaient hors de France. Les trois frères semblent avoir obtenu sans difficulté le baccalauréat. C'était une famille de juristes. Gaston, le père, était licencié en droit. Son père, qui avait tenu l'étude de notaire avant lui, était docteur en droit, chose rare à l'époque. Albert et François ont donc « naturellement » fait leur droit jusqu'au doctorat qu'ils ont soutenu, Albert sur l'évolution démographique du département, François sur les cahiers de doléances. Albert s'est installé comme avocat, puis il a acheté une étude d'avoué, et a dû repartir à zéro en 1945 après sa captivité en Allemagne. La suppression des études d'avoué l'a conduit à devenir syndic de faillites. Après la Seconde Guerre mondiale, François a succédé à son père. Il a racheté les études de deux cantons voisins et l'un de ses fils lui a succédé, intégrant un office notarial du chef-lieu du département. André est devenu missionnaire dans l'ordre des Pères Blancs en Afrique et il a fait œuvre de pionnier dans l'étude des langues, publiant des dictionnaires et des grammaires, notamment du Dogon et de langues souvent menacées. // éléments biographiques tirés d'une note rédigée par Antoine Prost, fils d'Albert (consultable in extenso sur demande).

Autres descriptions : Nombre de pages : Non paginé.

Commentaire pagination : 1 p. manuscrites sur 2 p.

Langue : français

Voir aussi : http://www.inrp.fr/presse-education/revue.php?ide_rev=1836&LIMIT_OUVR=2790
<https://www.cairn.info/revue-histoire-de-l-education-2015-2-page-29.htm>

Lieux : Dole

T
J. M. F.

H
Albert Lhost

n. b. l.

Levoir allemand

Hôtel un peu plus exactement
 Le Quai d'Orléans

« Alors la cuisinière dit avec un calme parfait :
 « Voyons, quelle raison avez-vous de vous lamenter ?
 apportez hardiment le pâté : il ne veut pas l'
 avaler tout entier. Ces messieurs qui dînent le
 soir à l'hôtel s'auront sous forme de portions.
 Nous en voulons bien trois six portions ! »

« 6 portions ? Tous oubliez sans doute que ces
 messieurs sont obligés habituellement à manger à
 leur appétit ! » pensa l'hôtelier ; mais la cuisinière
 poursuivit avec aplomb : « Que voulez vous
 dire aussi ! On envoie vite chercher une demi-
 douzaine de cotillettes, qui nous serviront pour une
 chose ou pour une autre, pour l'étranger. Ce
 qui restera, je le couperai en petits morceaux,
 pour l'ajouter au pâté. Laissez-moi seulement
 faire ! »

Le brave hôtelier dit ^{alors} sèchement : « Cuisinière
 je vous ai déjà dit que pareille chose n'était
 point permise dans cette ville et dans cette maison.
 Ici nous vivons avec honnêteté et avec honneur,
 et nous le pouvons. »

« Diantre ! s'écria enfin la cuisinière un
 peu surexcitée, on sacrifie ensuite l'affaire,
 si on ne sait pas s'aider ! Il y a ici deux
 bécasses que j'ai achetées au moment de la
 chasse et que l'on peut ajouter au pâté !
 Un pâté mélangé de perdrix et de bécasses, que
 les gourmets ne désavoueraient pas. »

Jan Crupin. Voici

